

Question présentée par le député :

M. Hugo Zbinden

Date de dépôt : 24 février 2012

Question écrite

Pourquoi ne profitons-nous pas davantage des subventions fédérales pour les économies d'énergie ?

Genève a pris un grand retard en matière de rénovation de son parc immobilier. Un retard que l'on espère combler grâce à la nouvelle loi de l'énergie, qui combine des normes exigeantes avec des incitations financières. Des subventions cantonales et fédérales font partie ou complètent ces incitations.

Le Programme Bâtiments de la Confédération met à disposition 200 millions de francs par an, issus des recettes de la taxe sur le CO₂, qui sont consacrés à l'assainissement des bâtiments et à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Deux tiers, soit 133 millions de francs sont destinés à l'assainissement énergétique des enveloppes des bâtiments, comme le remplacement de fenêtres ou l'isolation thermique des murs, du toit et des sols. Le solde, dit contributions globales, est réservé à des programmes d'encouragement complémentaires pour les énergies renouvelables, la récupération de chaleur et les installations techniques des bâtiments.

Cette deuxième partie est distribuée aux cantons selon une clé de répartition qui dépend :

- a) des subventions cantonales budgétées pour ce genre de mesures ;
- b) de l'efficacité des mesures cantonales dans le passé (c'est à dire l'année 2010 sert comme référence pour 2012) ;
- c) de la somme totale engagé par tous les cantons.

Il se trouve que les projets genevois de 2010 se sont distingués par une excellente efficacité, une efficacité qui s'exprime en kg CO₂ économisé par franc investi (voir tableau en annexe). En effet, selon une simulation effectuée par l'OFEN et communiquée en mi-janvier aux cantons, Genève peut compter que chaque franc de subvention apporterait un franc supplémentaire de la confédération.

Il est généralement reconnu que l'argent investi dans des mesures d'économies d'énergie est un bon investissement pour les propriétaires et les cantons. Les subventions accordés sont créatrice d'emploi local, améliorent l'autonomie énergétique, la qualité d'air, réduisent les émissions CO₂ etc. Il va de soi, que si ses investissements sont doublés grâce à la manne fédérale, l'effet est tellement bénéfique que cela représente une opportunité à ne pas rater sous aucun prétexte.

Malheureusement, le montant global réservé pour des subventions dans le domaine de l'énergie était réduit à 7 millions de francs dans le budget pour 2012 (par rapport à 15 millions pour 2011), dont seulement à peu près la moitié pourrait être accordé pour des travaux bénéficiant des contributions globales. Pour cette raison, il est important d'augmenter le budget prévu pour ces subventions (comme cela a été fait en 2009). Et il faut agir vite ! En effet, selon, l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne) et son art 17, alinéa 4, les cantons doivent annoncer jusqu'au 31 mars les investissements attendus.

Cela m'amène à la question suivante :

Pourquoi le Conseil d'Etat ne demande-t-il pas au plus vite à la Commission de finances du Grand Conseil un budget supplémentaire pour encourager les énergies renouvelables, afin de profiter davantage des contributions globales de la Confédération ?

Facteurs d'efficacité relatifs aux émissions de CO ₂ (en kg de CO ₂ par franc)		AG	AI	AR	BE	BL	BS	FR	GE	GL	GR	JU	LU	NE	NW	OW	SG	SH	SO	SZ	TG	TI	UR	VD	VS	ZG	ZH	Total
Nouveaux bâtiments Minergie		-	18	20	16	-	-	14	-	21	-	10	-	-	-	-	-	15	-	-	13	10	20	14	9	-	-	14
Nouveaux bâtiments Minergie-P		9	-	-	4	5	8	9	-	-	-	-	-	-	13	-	-	3	15	-	5	5	12	6	4	-	4	6
Rénovation Minergie		14	-	-	7	8	-	17	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	4	-	11	14	-	23	12
Rénovation Minergie-P		-	-	-	6	-	-	-	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	10
Nouveaux bâtiments, systèmes		-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Aération douce		-	-	-	-	-	3	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	1	-	2
Chauffage à bobines		40	23	39	12	30	-	34	-	23	22	13	-	-	24	39	-	34	13	9	21	-	28	47	-	-	-	21
Chauffages à bois automatiques < 70 kW		39	29	52	40	33	10	-	36	53	16	25	15	41	-	-	-	34	7	8	48	-	-	36	36	-	-	31
Chauffages à bois automatiques > 70 kW, avec MCEFF		37	-	70	59	28	-	55	-	38	25	-	-	-	-	-	-	30	-	-	33	-	-	85	39	-	37	45
Chauffages à bois automatiques > 70 kW, sans MCEFF		52	-	-	54	-	-	48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-	-	38	-	-	38	-	-	55	52
Réseaux de chaleur à distance au bois		120	67	64	82	56	-	183	-	-	-	-86	-	33	48	40	116	51	-	13	33	43	-	-	0	-	64	69
Capteurs solaires		6	11	12	6	7	2	12	9	6	12	12	3	11	5	8	9	5	5	4	4	6	8	6	9	2	10	6
Pompes à chaleur		32	-	27	12	18	-	11	23	-	13	5	-	33	22	17	-	21	28	9	16	-	18	11	6	5	14	17
Exploitation des rejets thermiques		51	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-	14	-	-	-	-	65	-	38	-	-	-	-	41	-	39	27
Mesures spéciales		-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	30	23	-	-	-	-	-	-	-	35	19
Total		20	20	35	25	18	10	24	30	19	16	7	5	25	16	24	31	20	13	6	15	15	15	17	21	4	30	19

Tableau 8:

Facteurs d'efficacité relatifs aux émissions de CO₂, sans les frais d'exécution (en kg de CO₂ par franc) en 2010

Source : Programme Bâtiment, Rapport de Gestion 2010.

<http://www.dasgebaeudeprogramm.ch/index.php/fr/faits-a-chiffres/annee-2010>